

Intermarché **SUPER**

ROUTE D'ORMOY – 28210 NOGENT LE ROI
TEL . 02 37 51 43 12



horaires d'ouverture:

8h45 -19h30 du Lundi au Samedi
9h00 -12h15 le Dimanche

**LOCATION
VÉHICULES**

**LIVRAISONS
À DOMICILE**





**Centre contrôle
technique agréé**

Contrôle Technique Automobile

Route de Bouglainval
Z.I. Pierres
28130 MAINTENON
Tél. : 02 37 18 53 05

**PRESSING
ARC EN CIEL**

Blanchisserie
Nettoyage à sec
Tapis

C. Cial Intermarché
28130 Maintenon - Tél. 02 37 27 52 77

Intermarché «les 3 Ponts»
28000 Chartres - Tél. 02 37 25 46 67



KUNTZ Cédric
Maréchal-Ferrant

36, rue des Gravieres - 28210 CHAUDON
Tél. : 02 37 82 03 79 - 06 76 77 02 44

LES ETANGS DE MARSALIN



Ouvert
toute l'année

**CAMPING
CARAVANING**

3, place du Général de Gaulle - 28500 VERT EN DROUAIS
Tél. 02 37 82 92 23 - Fax : 02 37 82 85 47
E-mail : camping.etangs.de.marsalin@wanadoo.fr - www.campingdemarsalin.fr

BRICO **MARCHÉ**

Pouvoir tout faire Moins cher

Lundi au Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h
Samedi : 9 h - 19 h

Route de Bouglainval - 28130 MAINTENON
Tél. 02 37 23 11 79

**Plomberie
Chauffage
Zinguerie
Couverture**

Ch. AUFFRET

www.auffret-christian.fr
28210
COULOMBS



Énergie renouvelable - Chauffe-eau solaire
Pompe à chaleur : Aérothermie / Géothermie



VELUX

Installateur
conseil

**Fenêtre de toit
Volet roulant**
Création/remplacement

Ce nouvel espace de stationnement permettra aux autocars du réseau Transbeauce de stationner, mais aussi aux riverains proches, et aux véhicules de l'aire de covoiturage de se garer en toute sécurité. En outre, la commune a souhaité réaliser sur ce parking, 4 places destinées aux camping-cars qui visitent la vallée de l'Eure.

Cette opération a bénéficié des subventions du Conseil Général.

Prix du Civisme pour la Jeunesse à Nogent-le-Roi

La grande salle de la mairie a accueilli une cérémonie inhabituelle et, en tous cas, inédite dans

des connaissances acquises au travers de sa formation de Jeune Sapeur Pompier, Alexandre LE MAO a effectué auprès de son jeune camarade les premiers gestes d'urgence : mise en sécurité, appel des secours, description de la situation, accompagnement de la jeune victime...

C'est cette attitude solidaire et courageuse qui lui a valu d'être distingué vendredi soir, à l'initiative de l'association des Membres de la Section d'E&L de la Légion d'Honneur et de recevoir le Prix Départemental du Civisme des mains de Jean-Paul MALLET, le Maire de la commune. Lors de son allocution, il a tenu à féliciter Alexandre LE MAO pour l'exemplarité de son

conjointe de Jean-Paul MALLET, le Maire de la commune et de la société Acanthe, aménageur du lotissement privé. C'est dans la salle du conseil de la mairie que se sont installés les quarante participants, venus en famille, écouter les mots d'accueil et de bienvenue adressés par le premier magistrat de la commune. Il leur a fait part de sa grande satisfaction de les accueillir dans leur nouvelle commune.

En préambule de son intervention, J-Paul MALLET, a rappelé aux nouveaux arrivants que la cité de Nogent-le-Roi n'était qu'une petite ville de 4 200 habitants "et guère avec", et qu'elle ne possédait pas tous les services d'une grande ville, ni de superbe centre aqua-ludique..., juste une piscine d'été..., ni la mer, ni la montagne...

Il a évoqué par contre le grand nombre d'associations locales qui offraient de multiples loisirs pour tous.

Il a également présenté les différents services communaux destinés aux familles, notamment les établissements scolaires tout proches de leur nouveau quartier, rappelant au passage les tarifs de la cantine, du mètre cube d'eau et les taux des impôts locaux... Il a encore indiqué aux personnes présentes, les différentes taxes en vigueur au niveau local et départemental relatives à leur projet d'habitation.

Les familles ont pu à leur tour questionner les intervenants afin de connaître les capacités d'accueil scolaire ou l'organisation des transports sur le territoire, ainsi que les différents projets d'urbanisme en cours sur la commune. Le maire s'est



le chef-lieu du canton de Nogent-le-Roi! De nombreux officiels se pressaient en effet dans la salle du conseil afin d'honorer de leur présence, la cérémonie de remise du Prix Départemental du Civisme pour la Jeunesse à Alexandre LE MAO.

Ce jeune nogentais s'est en effet distingué au début de l'année 2011, lors de l'accident de la route survenu à TRISTAN, un jeune collégien renversé par une automobile, route d'Ormoy. Fort

action, qui s'inscrivait dans la devise républicaine au titre de la fraternité.

Les nouveaux habitants du Jardin des Frènes à Nogent-le-Roi

Au mois de mai dernier, les futurs habitants de la première tranche de lotissement "Les Frènes" étaient invités en mairie de Nogent-le-Roi, à l'initiative



réjoui que plus de 70% des cinquante lots à bâtir aient été vendus à des familles résidant en Eure-et-Loir, ce qui démontrait l'importance de la demande des euréliens souhaitant pouvoir réaliser leur projet immobilier et rester ainsi dans le département.

L'ESNV-TT une nouvelle association Villemeux-Nogent-le-Roi

A l'occasion de la rentrée associative de septembre, les responsables des clubs de tennis de table de Villemeux et de Nogent-le-Roi, ont officialisé le rapprochement de leurs deux

structures, au sein d'une nouvelle association dénommée "Entente Sportive Nogent-le-Roi-Villemeux Tennis de Table". C'est au gymnase Georges Pompidou qu'a eu lieu la signature de la convention qui lie désormais les deux clubs, avec l'accord des deux communes. Madame BERSILHAND, Maire de Villemeux, et J-Paul MALLET, Maire de Nogent-le-Roi ont donc co-signé le contrat moral qui unit les deux clubs, en présence des représentants des clubs: monsieur KIPFER représentant le Président nogentais Michel MAILLET et son collègue villemeusien, Philippe HEL-LOUIN. A ce jour, 11 joueurs

adhèrent à la structure villemeusienne, tandis que 46 autres jouent au sein du club nogentais. Les deux clubs bénéficient des aides financières du Conseil Général au titre du soutien aux associations sportives.

Avec ce rapprochement, les deux clubs pourront ainsi étoffer leur offre en direction notamment des jeunes joueurs et engager une équipe de plus dans les différentes catégories du championnat. Des activités sportives resteront néanmoins présentes dans les deux communes. A l'issue de cette signature, les deux maires ont échangé quelques balles autour d'une table... (Quelques heures d'entraînement semblent nécessaires avant que les deux élus ne puissent représenter officiellement le nouveau club dans les compétitions officielles...)

Travaux de gros entretien à l'église Saint-Sulpice de Nogent-le-Roi

En avril dernier, un imposant engin de levage, équipé d'un bras pouvant s'élever à 51 m de hauteur, a pris position dans les rues du centre-ville du chef-lieu de canton nogentais, allant même jusqu'à nécessiter la mise en place d'une déviation au cours de l'après-midi.

Cet important dispositif était lié à l'intervention des couvreurs de l'entreprise BEQUET sur les toitures hautes de l'église Saint-Sulpice. "Nous entamons une campagne de gros entretien, explique Jean-Paul MALLET, le Maire de la commune présent sur place. Les travaux visent d'une part à retrouver une étan-



chéité sur les toitures hautes du transept nord, ainsi qu'au niveau des différents chéneaux de l'édifice. Des désordres dans les ardoises entraînent une détérioration des plafonds de la voûte intérieure du transept. D'autre part, nous profitons également de la présence de la grue pour effectuer des actions de nettoyage des différents secteurs de l'église qui sont abimés par les fientes de pigeons."



Malgré la taille de la flèche présente à Nogent-le-Roi, un deuxième engin de portée plus importante a été nécessaire pour effectuer toutes les interventions prévues par l'entreprise de couverture. L'intervention s'est déroulée en deux temps.

Les travaux d'un montant global de 49 501,82 € sont subventionnés par l'Etat (DRAC) et le Conseil Général d'Eure-et-Loir qui dans sa séance du 15 décembre 2010, a décidé de poursuivre son intervention en faveur des propriétaires de monuments protégés – classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques – en apportant son concours aux dépenses enga-

gées pour leur entretien et leur restauration. Ces travaux sont exécutés sous le contrôle du service des Bâtiments de France.

Le montant de l'aide départementale est égal à 50% de la dépense hors taxes restant à la charge de la commune ou de l'établissement public, déduction faite de l'aide de l'État (DRAC) soit 12 375 €.

L'école de demain à Nogent-le-Roi

Depuis la dernière rentrée scolaire, les écoles élémentaires nogentaises bénéficient toutes de nouveaux tableaux interactifs, appelés tableaux blancs interactifs (T.B.I.) ou de vidéoprojecteurs interactifs. Ces dispositifs consistent à coupler un tableau, un ordinateur et une connexion à internet, pour pouvoir non seulement projeter sur le tableau des données provenant de l'ordinateur, mais aussi agir sur ces données, avec un stylet, comme avec une souris. A ce jour, la moitié des classes des écoles élémentaires de la commune est ainsi équipée. « *Nous équipons les classes au fur et à mesure, précise Jean-Paul MAL-*



LET, uniquement lorsque les enseignants se sentent prêts à intégrer cet outil dans leur pédagogie. Nous avons doublé le nombre d'équipements interactifs depuis deux ans. »

Chaque école est aussi équipée d'une classe mobile numérique permettant à l'ensemble des élèves d'une classe de travailler sur des pc portables, en simultané. Le fonds de péréquation du Conseil Général a aidé à financer ces équipements.

Expo autour des boîtes de marc Gaii-Miniet

« Arts Itinérance » c'est la rencontre entre un artiste et un lieu. Entre les œuvres de Marc GIAI-MINIET et le Château de Nogent-le-Roi, on peut parler « d'emboîtement parfait » tellement l'atmosphère du lieu correspond à celle qui se dégage des œuvres de Marc GIAI-MINIET. Cet artiste nous invite à pénétrer dans son univers mystérieux, empreint à la fois d'un passé abandonné et de créations futuristes, créé de toute pièce.

« Arts Itinérance collection », est l'un des grands rendez-vous

